GROUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ
•
467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messager de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

NOTE D'ANALYSE – 17 avril 2019

LEDURE Noémie, *Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest – janvier à mars 2019*, Note d'Analyse du GRIP, 17 avril 2019, Bruxelles.

https://www.grip.org/fr/node/2766

NOTE D'ANALYSE

# MONITORING DE LA STABILITÉ RÉGIONALE DANS LE BASSIN SAHÉLIEN ET EN AFRIQUE DE L'OUEST

## Janvier à mars 2019

17 avril 2019

Par **Noémie Ledure**

**Résumé**

Ce monitoring trimestriel, publié par le GRIP depuis 2011, a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le **Burkina Faso**, la **Côte d'Ivoire**, la **Guinée**, le **Mali**, le **Niger** et le **Sénégal**. Il se penche sur les questions de sécurité interne au sens large, les tensions régionales, la criminalité et les trafics transfrontaliers.

_____

**Abstract**

**MONITORING OF REGIONAL STABILITY IN THE SAHEL REGION AND IN WEST AFRICA**

This quarterly monitoring, published by GRIP since 2011, aims to monitor the security situation in West Africa with a focus on **Burkina Faso**, **Côte d'Ivoire**, **Guinea**, **Mali**, **Niger** and **Senegal**. It examines in particular broad internal security issues, regional tensions, and cross-border and transnational crimes.

# Sommaire

**I – TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES ..... 3**

**A. Burkina Faso ..... 3**

**B. Côte d'Ivoire ..... 7**

**C. Guinée ..... 11**

**D. Mali ..... 13**

**E. Niger ..... 17**

**F. Sénégal ..... 19**

**II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES ..... 22**

**III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE ..... 24**

**A. Coopération antiterroriste au Sahel ..... 24**

**B. Trafics et activités illégales ..... 26**

**Pour aller plus loin ..... 27**

# I – TENSIONS ET STABILITÉ RÉGIONALES

## A. Burkina Faso

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Tournée de sensibilisation de la CENI autour du vote des Burkinabè de l'étranger
- Dissensions au sein de la CENI autour du fichier électoral
- Procès du putsch manqué de 2015 : auditions de Gilbert Diendéré et Djibrill Bassolé
- Les attaques contre les FDS continuent au Nord et à l'Est du pays

### 1. Gouvernance et vie institutionnelle

*Démission du Premier ministre et de son gouvernement*

Le 18 janvier, le président Roch Marc Christian Kaboré (MPP) a accepté la démission du Premier ministre ainsi que celle de son gouvernement, présentées le jour même. Paul Kaba Thiéba, en poste depuis trois ans, et son gouvernement n'arrivaient pas à faire face à la multiplication des attaques terroristes ainsi qu'à la gestion économique du Burkina Faso. Il était très critiqué par l'opposition quant aux faibles résultats de son gouvernement en matière sécuritaire.

*Nomination du nouveau gouvernement*

La démission du gouvernement Thiéba a été suivie de la nomination d'un nouveau gouvernement, sous l'égide de Christophe Dabiré (MPP), appointé Premier ministre dans un décret présidentiel publié le 21 janvier. Dabiré avait auparavant été deux fois ministre puis député (CDP) au sein du gouvernement de Blaise Compaoré. Autour de cet économiste de formation se retrouvent 32 ministres – soit un de moins qu'au sein du précédent gouvernement[1] – dont sept femmes, une très légère amélioration par rapport à son prédécesseur qui en comptait seulement six. Plusieurs ministres ont été reconduits à leur poste. En réponse à la situation sécuritaire (voir *infra*), les ministres de la Défense et de la Sécurité ont été remplacés tandis que des changements ont également été opérés à la tête de l'armée au mois de février.

*Course à la présidentielle de 2020 : annonces de condidatures*

Le 16 février, Kadré Désiré Ouedraogo, l'ancien président de la Commission de la CEDEAO, a annoncé devant des milliers de partisans qu'il se lançait dans la course à la présidentielle de 2020. Un nouveau parti, le Front Africain pour le Changement (FAC), créé le 19 février, s'est déclaré soutenir le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), le parti du président Kaboré. Le 2 mars, l'Alliance pour la démocratie et le développement (ADD), parti de la mouvance présidentielle créé en 2016, a profité de son congrès statutaire pour appeler les Burkinabè à soutenir leur président actuel pour les élections de 2020. Yacouba Isaac Zida, l'ancien chef d'État de la Transition exilé au Canada depuis 2015, a déclaré dans une interview à France 24 « *ne pas exclure la possibilité d'être candidat en 2020* ». Plus tôt dans le trimestre, un mouvement appelé « Génération Zida pour la Patrie », récemment lancé par des jeunes, avait appelé Zida à revenir au pays afin de se présenter à l'élection présidentielle.

*Révision constitutionnelle : le référendum reporté sine die*

Suite à une rencontre avec le Bureau de la Commission constitutionnelle le 14 mars, le président a confirmé que la nouvelle Constitution serait adoptée par voie référendaire, et non par voie

1. Les postes de *ministre d'État auprès de la présidence du Faso* et de *Secrétaire d'État auprès du ministre de la femme, de la solidarité nationale et de la famille, chargé des affaires sociales, des personnes vivant avec un handicap et de la lutte contre l'exclusion* ont été supprimés tandis que le ministère de la *justice, des droits humains et de la promotion civique* a été scindé en deux ministères distincts (Justice et garde des sceaux / Droits humains et Promotion civique).

parlementaire tel que cela avait été demandé par de nombreuses personnes argumentant du coût d'un référendum. Aucune date n'a cependant été fixée pour la tenue de ce référendum. Pour rappel, le projet de nouvelle Constitution, résultat d'un an et demi de travail de la Commission constitutionnelle[2], avait été remis au président en novembre 2017 (voir monitoring octobre-décembre 2017). Ce projet portait sur les 200 articles de la future Constitution : les principales avancées de ce texte sont le passage à un régime semi-présidentiel, la limitation des mandats présidentiels, l'abolition de la peine de mort, la lutte pour l'égalité des sexes, et l'indépendance de la justice.

*Investissements français dans le secteur du développement*

La France, au travers de l'Agence française du développement (AFD), a signé avec le gouvernement trois conventions pour le financement de deux projets de développement au Burkina Faso. Ces conventions, dont le montant est estimé à 58 millions d'euros (environ 38 milliards de francs CFA), portent sur le projet d'interconnexion électrique « Dorsale Nord » ainsi que sur le projet d'agriculture contractuelle et transition écologique (PACTE). Ces projets sont développés dans le cadre du Plan national de développement économique et social (PNDES) du gouvernement burkinabè lancé en 2016 (voir monitoring octobre-décembre 2016). Ces deux projets avaient déjà bénéficié d'un financement français à hauteur de 30 millions d'euros (19.6 milliards de francs CFA) en mars 2018.

**2. Sécurité**

*Attaques terroristes : pas de répit pour les forces burkinabè et la population*

La situation sécuritaire se dégrade au Burkina Faso suite à la multiplication des attaques terroristes contre les forces armées burkinabè dans le Nord et l'Est du pays. Trente-trois membres des FDS ont perdu la vie lors de ces attaques (22 janvier, 28 janvier, 30 janvier, 5 février, 14 février, 15 février, 20 février, 21 février, 24 février, 9 mars, 16 mars, 17 mars), alors qu'on dénombrait 55 victimes civiles (1er janvier, 10 janvier, 15 janvier, 18 janvier, 22 janvier, 25 janvier, 27 janvier, 4 février, 7 février, 15 février, 20 février).

Des kidnappings ont par ailleurs été signalés durant le trimestre : le corps du géologue canadien enlevé le 15 janvier à Tibangou (Est) a été retrouvé deux jours plus tard près de Gorom-Gorom (Nord) ; les corps de deux enseignants enlevés le 11 mars à Djibo (Sahel) ont été retrouvés le 18 mars ; un prêtre a été enlevé le 17 mars dans la province de Soum (Sahel) ; deux techniciens d'une compagnie de téléphone mobile et leur chauffeur ont été enlevés sur l'axe Djibo-Kongoussi le 20 mars ; et le maire de Markoye (Nord) et son chauffeur ont été enlevés le 21 mars. Il n'y a pour l'instant pas d'informations concernant les responsables, ni sur d'éventuelles revendications ou demandes de rançons.

*Lutte anti-terroriste : opérations de l'armée burkinabè*

Les forces armées ont également mené des raids en représailles des attaques terroristes : l'armée a affirmé avoir neutralisé « de nombreux assaillants » après l'attaque du camp de Nassoumbou (Sahel) le 28 janvier, et a également fait 146 morts à Kain (Nord) dans la nuit du 3 au 4 février, 21 morts à Oursi (Shael) le 5 février, 29 morts à Kompienga (Est) le 19 février, et 8 morts à Kyekelnoda (Sahel) le 1er mars. Le chef d'état-major des armées, le Général Moïse Miningou, a annoncé le lancement d'une opération anti-terroriste dans le Centre-Est et l'Est du Burkina Faso. Cette opération, nommée « Otapuanu », conjugue actions terrestres et aériennes et a pour objectif de neutraliser les groupes terroristes présents dans la zone, proche de la frontière avec le Niger, le Bénin et le Togo. Le ministre de la Défense, Chérif Sy, a effectué une visite dans l'Est du pays le 21 mars pour encourager et s'entretenir avec les soldats de cette opération.

2. Pour rappel, la Commission constitutionnelle, mise en place en 2016, est constituée de 92 Burkinabè : représentant des partis de la majorité et de l'opposition, des autorités religieuses et coutumières, des acteurs de la société civile, des FDS, de la diaspora, et des associations de jeunesse et des femmes (voir monitoring avril-juin 2016).

*L'armée accusée d'avoir commis des exactions contre des civils*

Dans un rapport d'enquête présenté le 13 février, l'organisation burkinabè de défense des droits de l'homme « Mouvement burkinabè des droits de l'homme et du peuple » (MBDHP) accuse l'armée burkinabè d'avoir sommairement exécuté au moins 60 civils lors de l'opération antiterroriste menée dans la nuit du 3 au 4 février dans les provinces de Kain, Banh et Bomboro (nord du Burkina). Ce raid de l'armée faisait suite à une attaque à Kain, qui avait fait 14 victimes civiles. Le bilan officiel annoncé par les forces armées était de 146 terroristes neutralisés. Plusieurs témoignages locaux, étayés par l'enquête menée par le MBDHP dans les villages concernés, font état d'exécutions extrajudiciaires d'une soixantaine de civils dans la ville de Kain lors de cette opération. Le gouvernement a ouvert une enquête tout en réaffirmant son soutien aux FDS. Le MBDHP a demandé au gouvernement de faire appel à une enquête de l'ONU.

Human Rights Watch (HRW) a également publié le 22 mars un rapport intitulé « *Nous avons retrouvé leurs corps plus tard ce jour-là* », dans lequel sont dénoncées les exactions commises tant par les groupes terroristes que par les FDS dans la région du Sahel. HRW dénombre 19 incidents au cours desquels 116 hommes (majoritairement peuls) auraient été arrêtés et exécutés par les forces armées burkinabè entre septembre 2018 et février 2019.

Plusieurs témoignages locaux signalent des exécutions sommaires commises par l'armée dans d'autres villages : 5 morts à Piéga (Est) et 7 à Pama (Est) le 15 janvier, ainsi que 30 personnes tuées à Lassa-Foulbe (Sahel) le 24 février.

*Violences communautaires : au moins 49 morts dans une attaque au début de l'année*

L'année a commencé d'une manière très sanglante dans le village de Yirgou et ses alentours, dans le centre-nord du Burkina. Dans la nuit du 31 décembre, un groupe armé a tué sept personnes dans le village de Yirgou, composé majoritairement de Mossis. Le lendemain, et suite à la rumeur que les attaquants étaient d'accointance avec la communauté peule, des résidents de Yirgou ont à leur tour attaqué les communautés peules autour de leur village et ont tué plusieurs dizaines d'individus. Le bilan officiel provisoire de ces violences communautaires portait le nombre de victimes à 13, avant d'être remonté à 46, et enfin à 49 personnes. Ces attaques ont été fermement condamnées par le Secrétaire Général des Nations Unies ainsi que plusieurs ONG, qui estiment que le bilan officiel est loin de refléter la réalité. Des milliers de personnes ont manifesté dans les rues de plusieurs villes du Burkina Faso le 12 janvier pour réclamer justice et vérité après ces violences.

*L'état d'urgence prorogé dans quatorze provinces*

Le 11 janvier, l'Assemblée nationale du Burkina Faso a adopté, à l'unanimité, la loi prorogeant l'état d'urgence dans quatorze provinces pour six mois à compter du 13 janvier. Pour rappel, l'état d'urgence avait été décrété le 31 décembre 2018 par le gouvernement en réponse à la situation sécuritaire très précaire du Burkina Faso et à l'intensité des attaques dans le nord et l'est du pays.[3]

*Coopération sécuritaire avec les États-Unis : Flintlock 2019*

L'édition 2019 du plus important exercice international de forces spéciales organisé par l'armée américaine en Afrique s'est tenue à Ouagadougou entre le 18 février et le 1er mars. Trente-trois pays ont participé à cet exercice Flintlock, dont seize pays africains. L'exercice, organisé depuis 2005 par le Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), visait à atteindre une approche plus globale de la situation sécuritaire dans la zone, à travers l'élaboration de stratégies communes d'opérations, de simulations d'opérations anti-terroristes, d'évacuations d'otages ou encore de formations aux premiers secours.

---

3. Le gouvernement ne pouvant instaurer un état d'urgence de plus de douze jours, l'Assemblée nationale est la seule institution compétente pour prolonger un état d'urgence. Loi organique relative à l'état d'urgence n° 14-AL 31/8/59 : « *art. 2 : La prorogation de l'état d'urgence au-delà de 12 jours ne peut être autorisée que par l'Assemblée Législative qui se réunit alors de plein droit*. »

*Crise humanitaire : Les Nations Unies tirent la sonnette d'alarme*

Le Bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) affirme que des besoins humanitaires sans précédents se font actuellement sentir au Burkina Faso : plus d'un million de personnes est concerné par l'insécurité dans le nord et l'est du pays tandis que plus de 100 000 personnes ont été déplacées dans les régions du Nord, du Centre-Nord et du Sahel. Les Nations Unies prévoient aussi une aggravation de la situation en ajoutant que plus d'un demi-million de personnes sont en danger d'insécurité alimentaire.

*Fermeture d'écoles dans les régions touchées par le terrorisme*

Selon le ministre de l'Éducation nationale, 1135 écoles ont fermé dans le nord et l'est du pays depuis le début de l'année scolaire en raison du terrorisme, impactant quelque 154 233 élèves et 5032 enseignants. Face à cette situation, le gouvernement burkinabé a adopté une stratégie "de sécurisation des élèves dans les zones à défi sécuritaire élevé", afin de permettre aux élèves provenant des régions affectées de pouvoir suivre un cursus raccourci et sauver ainsi ce qu'il reste de l'année scolaire. Certains professeurs attendent cependant toujours des mesures de sécurité concrètes avant de rejoindre leurs classes.

**4. Dossiers judiciaires**

*Procès du putsch manqué de 2015*

À la reprise du procès le 7 janvier, le général Djibrill Bassolé a refusé d'évoquer les écoutes téléphoniques de la conversation qu'il aurait eue, entre autres, avec l'ancien premier ministre ivoirien Guillaume Soro : « *Je ne répondrai à aucune question concernant ces documents sonores dont j'ignore l'origine*. » Bassolé affirme que ces écoutes ont été « *fabriquées, manipulées* », tout comme le rapport d'expertise présenté à la Cour (voir monitoring précédent), et il exige de recevoir la version originale des enregistrements. Les enregistrements ont finalement été écoutés le 20 mars dans le cadre de la présentation des pièces à convictions, sans l'avocat du général Bassolé qui avait prévenu de son absence en cas de diffusion des fichiers audio. Des enregistrements concernant le général Diendéré, considéré comme le cerveau du putsch, ont également été portés devant la Cour le 25 mars. On y entend, entre autres, des conversations tenues en septembre 2015 entre lui et Djéri Maïga, l'ancien chef du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). Dans un enregistrement, Djéri Maïga annonce au général que ses hommes se tiennent prêts, près de la frontière (malienne) et attendent le signal pour intervenir. Le procureur militaire, à l'écoute de ces bandes, a accusé le général Diendéré d'avoir prévu une intervention des combattants du MNLA pendant le putsch.

Le 21 janvier, le procès est entré dans une nouvelle phase avec le deuxième passage à la barre de cinq accusés[4]. L'un deux, l'adjudant-chef major Eloi Badiel, a démenti l'affirmation du général Gilbert Diendéré selon laquelle le putsch résultait d'un « *mouvement d'humeur* » et n'était « *pas planifié* » (voir monitoring précédent) : « *On a reçu l'ordre d'arrêter les autorités de la transition, on l'a fait* » ; un ordre reçu, selon lui, du général Diendéré. Cette accusation a été confirmée par l'adjudant Jean-Florent Nion, mais démentie par le sergent-chef Roger Koussoubé, pourtant désigné comme messager de cet ordre.

Plusieurs autres témoins ont donné leur version des faits. Le 22 février, le général Pingrenoma Zagré, chef d'état-major général des armées au moment des faits et témoin très attendu, a désigné le général Diendéré comme cerveau du putsch et a déclaré que tout avait été fait pour que Diendéré renonce à son « *aventure contre toute raison, contre toute logique* ». Le 13 mars, l'actuel ministre de la Défense Chérif Sy – à l'époque président du Conseil National de la Transition – a déclaré qu'il avait vu venir le coup d'État dès novembre 2014 : « *J'ai dit lors de l'audition que la transition n'arriverait pas à son terme si le RSP n'était pas dissous. Car d'un moment à l'autre, il passerait à l'action*. » Il a également affirmé que Guillaume Soro a confirmé la véracité des enregistrements : « *J'ai rencontré Guillaume*

4. Il s'agit de l'adjudant-chef major Eloi Badiel, de l'adjudant Jean-Florent Nion, du sergent-chef Roger Koussoubé, du sergent-chef Mohamed Loako Zerbo et du caporal Sami Dah.

*Soro et il m'a confirmé que c'est lui qui a tenu les propos contre moi dans les échanges téléphoniques avec Djibrill Bassolé.* », une confession qui daterait d'octobre 2015 lors d'une rencontre à Paris. Le porte-parole de Soro a affirmé que les deux hommes ne s'étaient jamais rencontré, avant de concéder de l'existence d'une rencontre[5] à Paris en décembre, et non en octobre.

**5. Mouvements sociaux**

*Cinq morts et huit blessés dans un affrontement entre des jeunes et les forces de police à Orodara*

Selon un communiqué du ministère de la Sécurité, un affrontement dans la nuit du 17 au 18 janvier entre des jeunes et des forces de police a fait cinq morts et huit blessés à Orodara. Les victimes ont été tuées par balles. Cet affrontement ferait suite au meurtre d'un jeune le matin même, dont l'agresseur s'était réfugié dans le commissariat d'Orodara. Plusieurs centaines de jeunes s'étaient alors rassemblés devant le commissariat avant de saccager l'endroit et de s'en prendre aux forces de l'ordre.

## B. Côte d'Ivoire

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Élections régionales et municipales marquées par des contestations et des violences.
- Le Sénat n'est toujours pas installé
- Remaniements des forces de défense et de sécurité
- Procès Gbagbo et Blé Goudé : décision de la CPI attendue le 15 janvier
- Grève des enseignants du primaire et du secondaire

**1. Gouvernance et vie institutionnelle : tractations politiques en vue des élections présidentielles de 2020**

*Un troisième mandat pour Alassane Ouattara ?*

Le président ivoirien continue d'entretenir le doute autour d'un possible troisième mandat. Lors du congrès du RHDP le 26 janvier dernier, Ouattara a annoncé qu'il ne se prononcerait pas avant 2020 quant à une possible candidature. L'opposition juge cette possibilité contraire à la Constitution selon laquelle un président ne peut effectuer que deux mandats consécutifs. Ouattara estime lui que cette clause n'est valide qu'à partir de 2016 et n'affecte donc pas son premier mandat débuté en 2015 (voir monitoring avril-juin 2018). Certains dans le camp de Ouattara estiment que celui-ci pourrait briguer un troisième mandat si ses deux rivaux historiques, Laurent Gbagbo (FPI) et Henri Konan Bédié (HKB) (PDCI), revenaient sur le devant de la scène politique. HBK ne s'est pour l'instant pas prononcé définitivement sur son éventuelle participation dans la course à l'investiture, même s'il n'exclut pas de se porter candidat.

*Congrès constitutif du RHDP*

Le 26 janvier, le Stade Félix Houphouët-Boigny à Abidjan a accueilli plus de 100 000 militants pour le congrès constitutif du parti unifié de la mouvance présidentielle. Le RHDP regroupe le RDR, l'UDPCI ainsi que certaines branches du MFA, du PIT et de l'UPCI. Créé en 2005 comme un rassemblement de ceux qui se réclament d'Houphouët-Boigny, le RHDP à l'heure de son premier congrès est marqué par les divisions à la suite des défections de HKB en août dernier (voir monitoring juillet-septembre 2018) et de Guillaume Soro en février.

5. Soro et Diendéré ont tous deux signé la feuille de présence d'une réunion interparlementaire en marge de la COP21, le 5 et 6 décembre 2015. Ils apparaissent également ensemble sur des photos à l'Assemblée nationale française.

*Guillaume Soro démissionne de son poste de président de l'Assemblée nationale*

Guillaume Soro (RDR) a confirmé sa démission, déjà annoncée le 28 janvier par le président, devant les députés convoqués en session extraordinaire le 8 février. Plusieurs sources estiment que l'ancien chef rebelle a été poussé vers la sortie par le président après avoir refusé de prendre part à la transformation de la coalition au pouvoir (RHDP) en parti unifié, tandis que d'autres expliquent cette démission par une volonté de distanciation du président Ouattara liée à des ambitions présidentielles. Le 15 février, Soro a annoncé la création de son mouvement, le Comité politique. D'autres mouvements se sont par ailleurs mués en partis dans le but de soutenir l'éventuelle candidature de Soro aux élections présidentielles : le Rassemblement pour la Côte d'Ivoire (RACI) le 16 février, et l'Alliance Pour le Changement (APC) le 2 mars. Guillaume Soro s'est par ailleurs rapproché de plusieurs poids lourds de l'opposition dans les semaines qui ont suivi sa démission. Il a rencontré l'ancien président Henri Konan Bédié (PDCI) le 23 février, l'ex-Premier ministre Charles Konan Banny (PDCI) le 26 février, et l'ancien premier ministre et actuel président du FPI Pascal Affi N'Guessan le 1er mars.

*Élection d'un nouveau président de l'Assemblée nationale*

Amadou Soumahoro (RHDP), ministre chargé des Affaires politiques et démis de ses fonctions le 4 mars, a été élu nouveau président de l'Assemblée nationale le 7 mars. Fervent partisan de la mutation du RHDP et proche de Ouattara, il a été élu au terme d'un scrutin qui opposait deux candidats seulement et boycotté par l'opposition en raison du mode de scrutin choisi.[6] Seuls 178 députés sur le 252 que compte l'Assemblée étaient présents, et 158 d'entre eux ont pris part au vote, permettant ainsi d'atteindre le quorum requis.

*Création d'un mouvement pro-Duncan*

Le mouvement Attoun, constitué le 20 mars, a déclaré soutenir le vice-président Daniel Kablan Duncan (PDCI) pour les élections présidentielles de 2020, alors que celui-ci ne s'est jamais prononcé sur une éventuelle candidature. Inquiet quant à une possible seconde crise électorale en 2020, le mouvement juge que le vice-président incarne la « stabilité, le dialogue et la cohésion ».

*Réforme de la Commission électorale indépendante (CEI)*

Une rencontre autour de la réforme de la CEI a eu le 21 janvier à Abidjan. Ce dialogue, mené par le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly, rassemble des représentants de 17 partis politiques, dont le RDR, le PDCI et le FPI. Les deux partis d'opposition avaient exigé une réforme en profondeur de la CEI au mois d'octobre de l'année passée. Plusieurs partis d'opposition ont contesté ces discussions, affirmant ne pas y avoir été conviés. Les partis présents avaient été invités à transmettre leurs propositions écrites au gouvernement avant le 4 février. La société civile avait également des revendications : l'ONG ivoirienne CIVIS, active dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, a invité l'État à élaborer une méthodologie, une feuille de route pour mener à bien le projet de réforme, tandis que l'Association internationale pour la démocratie (AND-Afrique) a exprimé son désir de voir émerger une CEI technique et non politique. Le 1er mars, près d'une trentaine de partis d'opposition rassemblés autour du PDCI et du FPI ont signé un projet commun de réforme. L'opposition réclame une révision profonde de l'organe électoral, tandis que le gouvernement n'envisage qu'une simple recomposition de la CEI. Les signataires réclament également des discussions incluant le gouvernement, l'opposition et la société civile. Le porte-parole du RHDP a réagi à ce projet en déclarant que la réforme de la CEI devait être conforme à la volonté du président Ouattara.

6. Après avoir décidé que le vote se ferait à bulletin unique, le bureau de l'Assemblée a opté le 5 mars pour un scrutin à bulletin multiple.

*Rapports alarmants d'Amnesty International et de la Croix Rouge concernant le respect des droits de l'homme en Côte d'Ivoire*

Dans un rapport publié le 11 février, Amnesty International dresse un bilan alarmant des atteintes à la liberté d'expression en Côte d'Ivoire. Le rapport évoque des arrestations et des emprisonnements arbitraires de civils et de journalistes, le harcèlement judiciaire de l'opposition, de la société civile et des médias critiques, ainsi que l'usage de la force « excessive » de la police à l'égard de manifestants pacifiques. Les défenseurs des droits humains sont également fréquemment menacés et vandalisés, rapporte Amnesty International, tout en dénonçant l'impunité dont jouissent les auteurs des violations. L'ONG prévoit une détérioration de la situation en matière de droits humains en raison de l'instabilité politique à l'approche des élections de 2020. Le président de l'organe officiel de régulation de la presse écrite et numérique, l'Autorité nationale de la presse (ANP), Raphaël Oré Lakpé, a dénoncé un parti pris dans ce rapport d'Amnesty et affirme n'avoir jamais été approché par l'ONG pour recueillir ses explications sur les reproches qui lui ont été adressées.

Amnesty International évoque aussi des cas de torture et s'alarme des conditions carcérales inhumaines. Le Comité International de la Croix-Rouge a également publié un rapport sévère concernant la surpopulation carcérale en Afrique et en Côte d'Ivoire plus précisément. Le taux d'occupation moyen est de 200% dans la majorité des prisons africaines. À la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan, on dénombre 7 000 détenus pour 1 500 places.

**2. Dossiers judiciaires**

*Procès Gbagbo et Blé Goudé : la CPI a rendu son verdict*

Au terme de leur procès commencé en janvier 2016, Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé ont été acquittés le mardi 15 janvier par la CPI avant de retourner en détention le 18 janvier en attendant l'examen de l'appel du procureur puis d'être finalement libérés sous conditions le 1er février. Il leur a été demandé de résider dans un pays membre de la CPI, prêt à les recevoir et à appliquer les conditions de leur libération, en vue d'un éventuel procès en appel. La Belgique, pays de résidence de sa seconde femme et d'un de ses fils, a accepté d'accueillir Laurent Gbagbo. Le 17 janvier à Korhogo et à Bouaké (nord du pays), une centaine de manifestants se présentant comme des victimes de la crise post-électorale de 2010-2011 ont exprimé leur colère à la suite de l'acquittement par la CPI de Laurent Gbagbo et Charles Blé Goudé. Une manifestation similaire regroupant des victimes de la crise a eu lieu le 4 février à Abobo, un quartier d'Abidjan. Le 1er février, septante partisans de Laurent Gbagbo en exil au Ghana depuis 2011 ont rejoint la capitale ivoirienne. Parmi eux, cinq ministres du dernier gouvernement, non-reconnu, de l'ancien président.

*Affaires Alain Lobognon et Jacques Ehouo*

Le 15 janvier, le député Alain Lobognon, proche de Guillaume Soro, a été inculpé et placé sous mandat de dépôt pour « divulgation de fausses nouvelles et incitations à la haine ». Il a été condamné le 29 janvier à un an ferme de prison et une amende de 300 000 francs CFA (457 euros). En cause, un tweet publié le 8 janvier évoquant l'arrestation du député Jacques Ehouo (PDCI) le 10 janvier pour détournement, blanchiment, faux et usage de faux, qui aurait été selon Lobognon « ordonnée » par le procureur de la République du tribunal de première instance du Plateau (Abidjan). Sa peine a été commutée en six mois de prison avec sursis suite à son jugement en appel le 13 février. Il a été relâché dans la foulée. L'immunité parlementaire de Lobognon et d'Ehouo n'avait pourtant pas été levée par le bureau de l'Assemblée au terme d'un vote le 16 janvier.

**3. Sécurité**

*Nominations d'anciens chefs rebelles au sein des forces armées*

Le président Ouattara a procédé le 6 mars à une vague de nominations à différents postes de commandement des forces armées. Plusieurs anciens chefs de la rébellion de 2002 ont ainsi été nommés : le colonel Issiaka Ouattara (dit Wattao) a quitté ses fonctions de commandant de la Garde Républicaine pour rejoindre le commandement des unités rattachées à l'état-major des armées en tant que sous-chef d'état-major, le colonel Losseni Fofana a rejoint le troisième bataillon de Bouaké, Chérif Ousmane est devenu sous-chef d'état-major de l'armée de terre, et le colonel Inza Fofana a pris le commandement du groupement ministériel des moyens généraux.

*Coopération militaire franco-ivoirienne*

Les forces françaises en Côte d'Ivoire (FFCI) ont effectué un exercice militaire les 11 et 12 mars dans les régions de Gagnoa et de Sassandra. Il s'agissait d'un exercice aéroporté, dans le cadre de l'exercice « Touraco II », et auquel des militaires de plusieurs unités des forces armées ivoiriennes ont également pris part.

*Parc national de la Comoé : lancement d'un programme pour endiguer les violences entre paysans et éleveurs*

Un programme a été lancé par l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) en collaboration avec l'agence de coopération allemande GIZ pour améliorer les relations entre agriculteurs et éleveurs tout en protégeant le Parc national de la Comoé, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. La région de Bouna, où se situe le parc, a été en mars 2016 le théâtre de violences entre éleveurs et agriculteurs. Pour éviter que les animaux ne détruisent les champs des agriculteurs et exacerbent ainsi les différends entre les deux communautés, les éleveurs emmenaient (illégalement) leurs bovins paître dans le parc de la Comoé.

**4. Mouvements sociaux**

*Éducation : paralysie de l'ensemble du secteur*

En grève depuis le 22 janvier, les enseignants du primaire public et du secondaire réclament la revalorisation des indemnités de logement, la suppression des cours le mercredi, l'augmentation des primes liées aux examens ainsi que le paiement d'arriérés aux vacataires. Les professeurs de l'enseignement supérieur sont également en arrêt de travail, dénonçant la mise à pied de huit collègues, interdits d'activités académiques et dont le salaire a été suspendu. Les tensions ont été exacerbées suite à l'arrestation le 19 février de deux enseignants – leaders syndicaux – qui avaient fait irruption dans des amphithéâtres pour empêcher la tenue des cours. Les enseignants du supérieur ont suspendu leur grève le 4 mars suite à la libération de leurs collègues. Les professeurs du primaire ont également repris le chemin des classes. Quelques collèges et lycées ont repris leurs activités malgré des perturbations occasionnées par plusieurs étudiants dont les écoles étaient restées fermées.

## C. Guinée

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Répression des manifestations de l'opposition
- Démissions en série au sein du gouvernement
- Human Rights Watch a publié un rapport sur l'exploitation de la bauxite
- Grève des enseignants : pas d'accord entre le gouvernement et le SLECG

### 1. Gouvernance et vie institutionnelle

*Tractations politiques en vue des élections présidentielles de 2020*

Alors que les suspicions grandissent autour d'un troisième mandat – anticonstitutionnel – du président Alpha Condé (RPG), le leader de l'opposition et candidat pour les élections présidentielles de 2020 Cellou Dalein Diallo (UFDG) est rentré en Guinée le 16 février après un voyage en Europe et au Sénégal. Son cortège de partisans a été dispersé par la police alors qu'il se rendait au siège de son parti. Le bilan fait état d'une trentaine de blessés, dont deux par balles, et de plusieurs véhicules endommagés.

Un nouveau bloc d'opposition, la Convergence de l'Opposition Démocratique, lancé le 23 février, regroupe plusieurs chefs de file de l'opposition, dont l'ancien Premier ministre et candidat malheureux des présidentielles en 2010 et 2015 Sidya Touré (UFR). Certains observateurs estiment que cette plateforme, qui ne compte pas Diallo dans ses rangs et l'isole ainsi du reste de l'opposition, pourrait servir de tremplin à Touré pour les futures présidentielles de 2020. Un collaborateur de Diallo a tout de même affirmé qu'un front commun de l'opposition n'était pas à exclure pour le scrutin de l'année prochaine, les deux formations (UFDG et UFR) étant catégoriquement opposées à un troisième mandat du président actuel.

*Prorogation des mandats des députés*

Les élections législatives de 2018 ayant été repoussées sine die, le mandat des députés guinéens a été prolongé au-delà du 13 janvier, date à laquelle expirait le mandat du Parlement. Selon le décret présidentiel publié le 11 janvier, le mandat des députés de l'Assemblée nationale est prorogé jusqu'à la tenue de nouvelles élections législatives et la constitution d'un nouveau Parlement. Or, personne ne sait quand – ni même si – ces élections auront lieu.

*Proposition de loi légalisant la polygamie : Alpha Condé dans l'embarras*

Le nouveau Code civil, adopté en décembre 2018 par l'Assemblée nationale, attend toujours d'être signé par le président pour entrer en vigueur. Or, Alpha Condé s'y est opposé, renvoyant le texte le 4 janvier devant les députés pour une deuxième lecture. En cause : un article particulièrement sensible, légalisant la polygamie.[7] Le président avait déjà affirmé en mai dernier son refus de signer le Code si la polygamie y était inscrite, dénonçant les intérêts personnels de nombreux députés qui sont eux-mêmes polygames. Plusieurs associations de femmes ont également exprimé leur indignation et ont écrit une lettre ouverte au président. La polygamie est interdite[8] en Guinée depuis 1968, mais cette loi n'est pas respectée.

7. Art. 282 : « *Le mariage peut être conclu soit sous le régime de la monogamie, soit sous le régime de la polygamie limitée à quatre femmes. Faute par l'homme de souscrire à l'une des options prévues au présent article, le mariage est présumé être placé sous le régime de la polygamie.* »

8. Art. 1er loi 5 février 1968 : « *La pratique de la polygamie est interdite à toute personne de nationalité guinéenne, et demeure proscrite sur toute l'étendue du territoire de la République.* »

**2. Mouvements sociaux**

*Fin de la grève des enseignants, suivie de manifestations des enseignants contractuels qui avaient remplacé les grévistes*

Le Syndicat libre des enseignants et chercheurs de Guinée (SLECG) et le gouvernement guinéen ont signé le 10 janvier un accord mettant fin à une grève de plus de trois mois, permettant ainsi la reprise des cours dès le 14 janvier. La trêve a été de courte durée puisque le SLECG a menacé dès la fin du mois de février de reprendre la grève, en protestation contre la non-application de certains points de l'accord. Cet appel a finalement été entendu puisque le gouvernement a annoncé le 5 mars que le budget prévu pour la mise en place de la commission chargée de l'assainissement du fichier des fonctionnaires enseignant – une des revendications du SLECG – était prêt.

Les 361 enseignants contractuels de la région de Labé engagés au début de l'année pour remplacer les enseignants grévistes ont exigé le paiement de leurs primes d'encouragement. Une manifestation prévue par d'autres contractuels à Motato (Conakry), demandant leur engagement sans condition à la Fonction Publique, a été empêchée par les forces de l'ordre.

*Manifestations contre le délestage électrique*

Des émeutes anti-délestages ont eu lieu le 15 février à Cobayah (Conakry), les manifestants demandant le retour du courant dans leurs maisons. Une autre manifestation a eu lieu à Nongo (Conakry) le 19 février, lors de laquelle le siège d'Electricité de Guinée (EDG) local a été saccagé par les manifestants. Les mouvements de protestation contre le délestage électrique continuent de se propager dans certaines communes de Conakry.

*Liberté de la presse : arrestation d'un journaliste*

Reporters Sans Frontières (RSF) rapporte l'arrestation du journaliste Lansana Camara, placé en garde à vue le 26 mars pour avoir publié un article mettant en cause le gouvernement dans une affaire de détournement.. RSF estime que cette arrestation et la détention en garde à vue de Lansana Camara constitue une violation de la loi sur le délit de presse et a exigé sa libération immédiate.

*"Déguerpissements" à Conakry*

Dans le cadre du programme « Grand Conakry vision 2040 », une étude de 2017 financée par l'Union Européenne pour moderniser la capitale guinéenne, le gouvernement a entamé les opérations de « déguerpissement » à Kaporo-Rails, un quartier de Conakry : d'abord les hangars, les boutiques et les magasins, ensuite les habitations. Le gouvernement cherche à récupérer des domaines lui appartenant depuis 1989 et qu'il estime donc occupés illégalement par les habitants pour décongestionner le quartier administratif et des affaires. De leur côté, les habitants, la société civile et l'opposition dénoncent la manière dont ces opérations sont menées et les abus des forces de l'ordre. Ces déguerpissements ont touché d'autres quartiers de la capitale : Kipé 2, Koloma 1, Coronthie et Tombo.

**3. Gestion des ressources naturelles : treize villages miniers portent plainte auprès de la Banque mondiale**

Treize villages de la région minière de Boké (Ouest) ont déposé une plainte auprès de la Banque mondiale pour dénoncer les conséquences de l'exploitation de la bauxite par la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG), financée par la Société Financière Internationale (SFI).[9] En cause, l'expropriation des villageois sans indemnisation et la pollution liée aux activités minières. La CBG a répondu à cette plainte en rappelant la « *responsabilité environnementale et sociale dont elle fait preuve dans la conduite de ses activités*. »

9. La SFI est une branche de la Banque mondiale, spécialisée dans le financement du secteur privé. Elle a prêté 200 millions de dollars à la CBG en 2016.

## D. Mali

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Lancement de nouveaux mouvements politiques d'opposition
- Nouveau report des élections législatives, en mai 2019
- Lancement du projet de décentralisation, contesté par l'opposition et la société civile
- Lancement du programme de DDR dans le cadre du Pacte pour la Paix
- Sécurité : la situation reste préoccupante, marquée par une série d'attaques terroristes contre les forces armées et les Casques bleus ainsi que les contre les civils, mais aussi par des affrontements intercommunautaires, dans le centre et le nord du pays.

**Gouvernance et vie institutionnelle**

*Rencontres entre Ibrahim Boubacar Keïta et Soumaïla Cissé : apaisement des tensions*

Le président malien Ibrahim Boubacar Keïta (IBK) (RPM) a rencontré le chef de l'opposition Soumaïla Cissé (URD), son adversaire au second tour de la présidentielle de 2018, qui refusait jusque-là de reconnaître la victoire d'IBK (voir monitoring juillet à septembre 2018) Leur première rencontre, le 26 février, a été suivie d'un autre tête-à-tête le 5 mars. Ces entrevues ont été jugées déterminantes puisqu'elles devraient permettre de dessiner les contours d'un futur gouvernement d'union nationale, prévu depuis novembre dernier et reporté sine die, et de mettre ainsi fin à la crise politique qui touche le pays.

*Rassemblement religieux à Bamako : meeting du Haut Conseil islamique du Mali*

Le Haut Conseil islamique du Mali (HCIM) a organisé un rassemblement de prières pour la paix et la réconciliation le 11 février. Lors de ce meeting qui a rassemblé des dizaines de milliers de personnes dans le stade du 26-mars de Bamako, le président du HCIM, l'imam Mahmoud Dicko, a appelé à la démission du Premier ministre Soumeylou Boubeye Maiga et de son gouvernement. Dicko a déploré la situation de conflit intercommunautaire dans le centre du pays, l'insécurité généralisée et la mauvaise gouvernance du Mali, ainsi que l'intervention de certains pays amis dans la gestion de la crise. En décembre dernier, Dicko avait déjà réussi à faire renoncer le gouvernement à son projet de manuel scolaire d'éducation sexuelle (voir monitoring précédent).

*La CMA annonce de nouvelles règles pour la population de Kidal, avant de faire marche arrière*

La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), qui administre la ville de Kidal (nord) depuis plusieurs années, a annoncé fin janvier la mise en place de nouvelles règles pour la population : l'interdiction de la vente et la consommation d'alcool, l'obligation pour les étrangers d'avoir un tuteur local, et le renforcement du rôle du cadi – le juge islamique – faisaient partie des changements prévus. Le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (CSA) a dénoncé ces nouvelles règles comme constituant une violation de l'Accord, auquel la CMA est partie, ainsi qu'une atteinte aux prérogatives régaliennes du gouvernement malien. La CMA a finalement annoncé, dans un communiqué publié le 18 février, renoncer à ces nouvelles règles.

*Visite du Premier ministre au Centre et au Nord du pays*

Le Premier ministre Soumeylou Boubeye Maïga a effectué une visite du 8 au 12 mars dans le Centre et dans le Nord du pays, notamment dans les localités de Mopti, Kona, Sofara, Tombouctou, Gourma Rharous et la zone de Toaudeni. Il s'agissait de la première visite d'un Premier ministre dans la zone de Touadeni, la région étant souvent frappée par des attaques terroristes. Il a annoncé des projets de développement dans la région.

*Visite du Premier ministre français dans un climat sécuritaire tendu*

Edouard Philippe, le Premier ministre français, a effectué une visite au Mali du 22 au 24 février en compagnie de la ministre française des Armées Florence Parly ainsi que du secrétaire d'État à l'Intérieur Laurent Nunez. Après s'être entretenu – sur la question de l'immigration entre autres – avec

son homologue malien à Bamako, Edouard Philippe s'est rendu sur la base de Gao (nord) pour rencontrer les soldats de la force française Barkhane qui y sont stationnés, l'occasion pour lui de faire un bilan sur l'intervention, pour qui la tâche dans le Sahel s'annonce encore longue selon le Premier ministre. Cette visite s'est soldée par l'octroi d'une aide financière française de 85 millions d'euros au Mali pour des projets de développement et de soutien des finances maliennes.

*Préoccupation onusienne sur le respect des droits de l'homme au Mali*

L'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali, Alioune Tine, après avoir effectué une visite en février dans le centre et le nord du pays, s'est déclaré très préoccupé par la situation sécuritaire et humanitaire dans ces régions. Il a appelé à une stratégie globale de prévention et de réponse aux violences et abus des droits de l'homme. Quelques jours après la visite de l'expert indépendant, la MINUSMA s'est elle aussi déclarée inquiète quant aux accusations de violation des droits de l'homme liées à des attaques perpétrées par des hommes armés contre des civils dans le cercle de Bankass (centre) durant le mois de février (voir infra). La Mission a dépêché une enquête sur les lieux des attaques.

**2. Sécurité**

*Violences intercommunautaires dans le centre et le nord du Mali*

Le trimestre a été marqué par de multiples affrontements intercommunautaires entre les éleveurs Peuls et les groupes dogon – majoritairement agriculteurs – malgré la signature d'un cessez-le-feu par le chef de la milice dogon Dan Na Ambassagou, Yossouf Toloba, en septembre dernier (voir précédent monitoring). Le 1er janvier, 37 civils peuls ont été tués par des hommes armés habillés en chasseurs dozo dans le village de Koulogon (centre). Cette attaque a été attribuée à la milice dogon, qui rejette toute implication dans le massacre. Sept suspects ont été arrêtés en lien avec cette attaque. Le 15 janvier, des hommes armés à moto ont attaqué plusieurs camps touaregs dans la région de Ménaka (nord), faisant une trentaine de morts, parmi lesquels des membres du Mouvement pour le Salut de l'Azawad (MSA). Une attaque similaire avait eu lieu au même endroit en décembre dernier (voir précédent monitoring). Le 18 mars, des hommes habillés en chasseurs ont incendié le village de Dianweli, faisant un mort. Le 23 mars, une attaque de grande ampleur attribuée à Dan Na Ambassagou a fait plus de 160 victimes dans le village peul d'Ogossagou (centre). Le président IBK y a réagi en annonçant d'une part la dissolution de la milice dogon (rejetée par Yossouf Toloba) et d'autre part le limogeage de plusieurs chefs de l'armée, tandis que deux enquêtes, du gouvernement malien et de la MINUSMA, sont actuellement en cours. L'association malienne des droits de l'homme (AMDH) a appelé à une enquête de la CPI. Dans les jours qui ont suivi, des attaques menées par des hommes armés contre des villages dogons de la région ont fait au moins six morts.

*Relevé des principaux incidents sécuritaires : le centre et le nord principalement touchés*

La situation sécuritaire au Mali demeure très préoccupante, principalement dans le centre et le nord du pays. Les Casques bleus de la MINUSMA, les forces armées étrangères ainsi que les Forces Armées Maliennes (FAMa) restent les cibles privilégiées des attaques terroristes. Dix Casques bleus tchadiens ont ainsi été tués et plus d'une vingtaine d'autres blessés lors d'une attaque revendiquée par AQMI le 20 janvier à Aguelhok (nord), le camp du contingent tchadien de la MINUSMA – cette attaque a été menée en réaction à la visite du Premier ministre israélien au Tchad qui officialisait alors la reprise des relations entre les deux pays. Le 21 janvier, un militaire malien a perdu la vie lors d'une attaque contre une base des FAMas à Toye (centre). Le 25 janvier, deux Casques bleus sri-lankais ont été tués dans l'explosion de leur véhicule dans la région de Mopti (centre). Le 29 janvier, des individus armés ont attaqué une position des FAMas à Tarkint (nord), tuant deux soldats maliens et en blessant une dizaine d'autres. L'attaque a été revendiquée par le GSIM, le Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans. Trois gendarmes et deux militaires maliens ont été tués dans deux attaques menées le 14 février dans les régions de Mopti et Bankass (centre). Une attaque près de Bamako contre des Casques bleus guinéens qui rentraient de permission a fait 3 morts le 22 février. Le 24 février, alors que le Premier ministre français visitait le pays (voir *supra*), trois militaires maliens ont été blessés lors de l'explosion de deux voitures piégées au camp de formation de l'EUTM Mali à Koulikoro. Le 1er mars, neuf militaires

maliens de la force du G5-Sahel ont été tués dans l'explosion de leur véhicule à Boulkessy, près de la frontière avec le Burkina. Le 10 mars, deux soldats français de la force Barkhane ont été blessés dans l'attaque-suicide de leur campement à Akabar (nord). Le 12 mars, deux véhicules militaires maliens en patrouille ont explosé, faisant six morts. Le 17 mars, le camp militaire des FAMas de Dioura a été attaqué par des groupes sous le commandement de l'ancien colonel déserteur Ba Ag Moussa, proche du leader du GSIM ; Vingt-trois militaires maliens ont été tués.

Les civils ont également été la cible d'attaques terroristes dans le centre et le nord du Mali pendant ce trimestre. Le 27 février, une attaque au corps piégé a fait 17 victimes et 15 blessés dans la région de Koro (centre). Le 26 mars, quatre personnes ont été tuées dans une attaque commise par des hommes armés à Timiniri (centre).

Le Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) alerte sur les besoins humanitaires de ces régions touchées par les violences terroristes. En effet, le nombre de personnes déplacées internes (PDI) a significativement augmenté depuis l'année passée : on comptait 123 500 PDI en janvier 2019, pour 47 700 en janvier 2018, soit le nombre le plus élevé depuis 2015. La région de Mopti est particulièrement touchée : elle enregistrait en février 56 495 PDI contre 2 151 l'année passée à la même période.

*Opérations antiterroristes des forces maliennes et françaises*

Le 10 janvier, la force française Barkhane a neutralisé 15 terroristes lors de frappes aériennes menées dans le cadre d'une opération en coordination avec les FAMa dans la région de Mopti (centre). Une autre frappe aérienne a eu lieu dans la même région le 13 février, permettant d'éliminer une position tenue par des groupes armés. Le 21 février, le ministère de la Défense français a annoncé l'élimination du chef terroriste Yahia Abou El Hamman (AQMI) lors d'une frappe aérienne de Barkhane dans la région de Tombouctou (nord). L'attaque menée le 24 février contre le camp d'EUTM à Koulikoro (voir *supra*) a par ailleurs été commise en représailles de cette élimination. Le 23 février, une opération menée en coopération avec les forces maliennes a été menée contre les positions de la Katiba Macina dans le nord du pays, mettant hors de combat une quinzaine de terroristes. Le chef terroriste Amadou Kouffa, annoncé mort lors d'une opération franco-malienne en novembre dernier (voir monitoring précédent), a refait surface dans une vidéo parue au mois de mars pour démentir sa mort.

*Le Danemark veut s'engager dans la force Barkhane*

Le 28 février, le Danemark a annoncé son intention d'engager des moyens matériels et humains aux côtés des forces françaises. Le gouvernement danois va voter concernant l'envoi de deux hélicoptères et de 70 soldats d'ici la fin de l'année 2019, pour une période d'un an.

*Accord de paix d'Alger : maigre bilan selon l'Observateur indépendant*

Le Centre Carter, appointé en 2017 comme Observateur indépendant de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, a publié son rapport sur la mise en œuvre de cet accord pour l'année 2018, et son bilan est plutôt mitigé. Bien que plusieurs mesures préliminaires aient été accomplies, les principaux engagements de l'Accord ne sont pas encore achevés : seul un quart d'entre eux sont totalement mis en œuvre. De plus, seules 20 des 72 clauses sur lesquelles l'État et les groupes rebelles s'étaient entendus pour préserver l'unité du Mali ont été intégralement respectées.

*DDR : 5000 combattants enrôlés dans le processus de désarmement*

À la date butoir du 31 janvier annoncée par le Premier ministre, 5000 combattants s'étaient engagés dans le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) lancé en novembre dernier dans le cadre de l'accord de paix (voir monitoring précédent). Parmi eux, des membres de milices armées et des présumés djihadistes.

**3. Dossiers judiciaires**

*Nouveaux développements dans l'affaire de la disparition de Birama Touré*

Des nouvelles informations sont apparues dans la presse concernant l'affaire du journaliste Birama Touré, disparu depuis trois ans : un journal français et deux journaux maliens se sont interrogés sur le rôle qu'auraient pu jouer le colonel Cheikh Oumar Ndiaye et le député Karim Keïta, fils du président malien IBK, dans cette disparition. Karim Keïta a ensuite reçu une convocation du juge d'instruction pour « une affaire le concernant », avant que celle-ci ne soit annulée en raison de l'immunité parlementaire de Keïta.

**4. Mouvements sociaux**

*Grève des enseignants*

Un véritable bras de fer s'est instauré entre le gouvernement et les syndicats enseignants : en grève depuis le début de l'année scolaire, les enseignants réclament la satisfaction globale de toutes leurs revendications, parmi lesquelles des primes de logement et de documentation. Enchaînant les mouvements de grève et paralysant ainsi tout le système éducatif malien (primaire et secondaire, public et privé), les syndicats enseignants font planer la menace d'une « année blanche » sur les élèves du pays.

*Manifestation en faveur de la fin du moratoire sur la peine de mort*

Le 26 janvier, le Collectif des associations musulmanes du Mali a réuni plus de 3000 personnes à Bamako pour demander la fin du moratoire sur la peine de mort. La peine de mort est toujours autorisée dans le code pénal malien mais n'a plus été appliquée depuis la fin des années 1980 alors que des prévenus sont toujours condamnés à la peine capitale.

## E. Niger

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Mise en place d'un comité ad hoc chargé de la révision du code électoral
- Sécurité : incursions de groupes armés à l'ouest du pays
- Coopération militaire avec l'Allemagne

**1. Gouvernance et vie institutionnelle**

*Limogeage du ministre des finances, accusé d'avoir trop affiché ses ambitions électorales pour 2021*

Le limogeage, fin mars, du ministres des Finances Hassoumi Massaoudou (PNDS) serait dû à une ambition trop affichée pour les élections présidentielles de 2021 ainsi qu'à une guerre de leadership entre Massaoudou, secrétaire général du PNDS, et le président du parti, l'actuel ministre de l'Intérieur Bazoum Mohamed. De plus, Massaoudou avait récemment affirmé son soutien au franc CFA dans une interview, alors que le président nigérien Mahamadou Issoufou est membre de la « task force présidentielle » regroupant les présidents ghanéen, nigérian, ivoirien et nigérien, chargée de la mise en place de la monnaie unique de la CEDEAO d'ici 2020. Massouadi a été remplacé par Mahamadou Diop, ancien cadre de la Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

*Le CNDP adopte un nouveau code électoral en l'absence de l'opposition*

Le Conseil national de dialogue politique (CNDP), présidé par le Premier ministre Brifi Rafini, a adopté le nouveau code électoral le 24 janvier en l'absence de l'opposition. La veille, l'opposition avait annoncé le boycott de la réunion, refusant de « légitimer une farce ». Le consensus n'avait pas été atteint sur plusieurs articles, en particulier l'article 8 relatif à l'éligibilité des candidats, l'article 12 concernant la composition de la CENI, et les articles 80 et 91 sur la composition des bureaux de vote et la nomination des membres des bureaux de vote. L'opposition dénonce un code électoral favorable au PNDS en vue des élections locales de 2020 et présidentielles de 2021.

*La CENI s'engage dans un processus d'élaboration d'un fichier électoral biométrique pour la diaspora*

Le Niger envisage d'entreprendre prochainement l'enrôlement biométrique de sa diaspora en vue des scrutins à venir. L'élaboration de ce fichier électoral biométrique se fera sous la supervision de la CENI et les aspects techniques seront assurés par l'entreprise néerlandaise spécialisée dans la sécurité numérique Gemalto. La création d'un fichier électoral biométrique – le premier du pays – pour les Nigériens de l'étranger est un engagement pris par la CENI dès son installation en novembre 2017 (voir monitoring septembre-décembre 2017).

*Le Premier ministre en visite à Diffa*

Le Premier ministre Brigi Rafini a effectué une visite de quatre jours dans la région de Diffa (Est du Niger, proche de la frontière avec le Nigéria), très touchée par les attaques terroristes de Boko Haram. Le Premier ministre a profité de cette visite dans les villages de Foulatari et Blanakour pour s'entretenir avec des soldats et des civils et a exhorté les communautés à tout mettre en œuvre pour préserver la paix.

**2. Sécurité**

*Prolongation de l'état d'urgence dans les régions de Diffa et Tillabéri*

L'état d'urgence a été prorogé dans les régions de Diffa (Est) et Tillabéri (Ouest, proche du Mali et du Burkina Faso), renforçant les pouvoirs exceptionnels de la police en période de crise sécuritaire. Déclaré en février 2015 (voir monitoring janvier-mars 2015), l'état d'urgence est reconduit tous les trois mois depuis.

*Terrorisme : face-à-face entre les forces armées nigériennes et Boko Haram dans l'Est du pays*

Le 28 décembre, l'armée nigérienne a lancé des opérations terrestres et aériennes contre Boko Haram le long de la rivière Komadougou (frontière naturelle avec le Nigéria) et dans les îles du lac Tchad. Le 3 janvier, un communique du ministère de la Défense faisait état d'au moins 280 terroristes tués. Une autre opération de ratissage dans la zone du lac Tchad le 12 mars a permis la neutralisation de 33 terroristes dans la région de Diffa. Cette région a par ailleurs été la cible de plusieurs attaques, notamment kamikazes, contre les forces armées nigériennes (15 février, 8 mars) et contre la population (6 janvier, 28 janvier, 31 janvier, 1er février, 2 février, 17 février, 21 mars, 23 mars, 26 mars).

*Présence de groupes armés à l'Ouest*

Des attaques ont également eu lieu dans le Nord-Est (18 février) ainsi que dans l'Ouest du pays près de la frontière avec le Mali (3 janvier, 6 janvier, 25 février) et avec le Burkina Faso (12 janvier), confirmant les incursions de groupes armés terroristes dans cette région (voir monitoring précédent). Les attaques près du Mali auraient été attribuées à l'État Islamique dans le Grand Sahara (EIGS) et au Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM). Les autres évènements n'ont pas été revendiqués.

*Lutte contre Boko Haram : coopération militaire avec les États-Unis*

Les États-Unis ont offert au Niger une base de communication et de transmissions militaires d'une valeur de 14.4 milliards d'euros. Selon l'ambassadeur américain au Niger, Eric Whitaker, cette base permettra aux forces armées nigériennes (FAN) de synchroniser leurs opérations contre le terrorisme grâce aux communications. Les États-Unis avaient déjà offert deux avions de reconnaissance et des véhicules blindés de transport de troupes au Niger. Ils avaient aussi construit une base de drones à Agadez et réhabilité l'aéroport de Dirkou. Une délégation militaire américaine a effectué une visite du 18 au 22 mars à Niamey et à Agadez. Pour rappel, les États-Unis et le Niger ont signé un accord militaire pour un partenariat entre les deux pays en octobre 2015.

**3. Mouvements sociaux**

*Grève des enseignants-chercheurs*

Les enseignants-chercheurs nigériens ont suspendu leurs cours à plusieurs reprises dans les universités publiques. Ils exigent de meilleures conditions de vie et le paiement de leurs arriérés de prime. Leur principale revendication reste toutefois la nomination des recteurs et vice-recteurs : le gouvernement nigérien a décidé lors de son Conseil des ministres du 1er mars que le choix des recteurs et vice-recteurs des universités publiques se ferait par décret gouvernemental[10], et non plus lors d'une élection comme c'était le cas auparavant. Le SNECS dénonce une politisation de l'enseignement supérieur.

**4. Gestion des ressources naturelles**

*Projet de pipeline en collaboration avec le Bénin*

Le Bénin et le Niger ont conclu un accord concernant la construction et l'exploitation d'un système de transport d'hydrocarbures par pipeline depuis les sites de production nigériens directement vers le port de Cotonou. C'est un choix de raison pour le gouvernement nigérien, un projet d'oléoduc en collaboration avec le Bénin étant plus sûr qu'avec le Tchad, autre partenaire potentiel. La politique énergétique du Niger, exposée dans un document publié le 11 janvier, vise à faire du pétrole un des leviers de développement – tant économique que social – pour le pays. L'objectif du gouvernement est qu'à l'horizon 2025 le secteur pétrolier représente 24% du PIB nigérien, 45% des recettes de l'État, 68% des exportations et entre 8 et 12% des emplois salariés formels.

10. Le Conseil des ministres a adopté un projet de loi modifiant l'ordonnance n° 2010-77 du 09 décembre 2010, qui consacre les élections rectorales comme mode de gouvernance des universités libres du Niger. Ce projet de loi doit encore être présenté et adopté au Parlement nigérien avant d'être appliqué.

*Projet d'interconnexion régionale en électricité*

Le projet d'interconnexion en électricité « Dorsale Nord-Niger Nigéria Burkina Faso », qui a pour objectif d'atteindre l'accès à l'électricité (le taux d'accès actuel à l'électricité au Niger est de 12%) et les échanges entre les trois pays, a été adopté mi-mars par le gouvernement nigérien. Le financement – environ 167 millions d'euros – est assuré par une convention entre le gouvernement et l'Association Internationale de Développement (AID), signée en décembre 2018 à Niamey.

## F. Sénégal

Rappel du dernier monitoring (octobre à décembre 2018)

- Élections présidentielles de février 2019 : dépôt des candidatures
- Procès Karim Wade et Khalifa Sall : le verdict sera rendu le 3 janvier
- Le mouvement Y'en a marre accusé de financements illégaux
- Human Rights Watch dénonce le harcèlement sexuel dans les écoles secondaires

### 1. Gouvernance et vie institutionnelle : élections présidentielles de février 2019

*Annonce des candidats : une élection sans Karim Wade et Khalifa Sall*

La liste définitive des candidats à l'élection présidentielle a été communiquée le 20 janvier par le Conseil constitutionnel : cinq candidats ont été retenus sur les 27 dossiers déposés en décembre. Les candidats sélectionnés sont le président sortant Macky Sall (APS), Issa Sall (PUR), Ousmane Sonko (Pastef), Madické Niang (PDS) et Idrissa Seck (Remwi). Certains observateurs se sont dits interpellés par l'absence des femmes (43% de l'Assemblée nationale) et des jeunes (les moins de 40 ans représentant 70% de la population) parmi les candidats sélectionnés.

Khalifa Sall (Parti Socialiste) et Karim Wade (PDS) ne faisaient donc pas partie de cette liste, leur candidature ayant été refusée suite à leurs condamnations judiciaires respectives en août 2018 et en mars 2015. Le pourvoi en cassation déposé par Khalifa Sall avait été rejeté par la Cour Suprême le 3 janvier. Le Conseil constitutionnel ayant officiellement invalidé sa candidature le 20 janvier, Khalifa Sall a déposé un recours contre cette décision et a saisi la Cour de justice de la CEDEAO le 16 janvier. Celle-ci s'est prononcée sur son cas le 21 février et le 4 mars sur celui de Karim Wade (qui avait également saisi la juridiction en novembre 2018), , déboutant les deux hommes. Les avocats de Wade ont immédiatement saisi le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

*Violences pré-électorales et soupçons de milice présidentielle*

La campagne électorale a commencé dans un calme relatif, avant de connaître un climat de tension. Pastef (Ousmane Sonko) a été visé par plusieurs attaques. Le 24 janvier, plusieurs hommes ont pénétré dans les locaux du parti à Dakar, avant de dégrader le mobilier et de poursuivre un militant. Le 4 février, une caravane de campagne a subi une attaque à l'arme blanche à Saint-Louis (nord), faisant plusieurs blessés, et dans la nuit du 10 au 11 février, des membres de Pastef ont été agressés au sein de leur siège à Fatick (sud-ouest). Plusieurs médias rapportent que ces faits sont l'œuvre des « marrons de feu », une milice privée recrutée par des partisans de Macky Sall.

Le 11 février, un sympathisant de la majorité a été tué à l'arme blanche par des militants du PUR (Issa Sall) à Tambacounda (centre). Un jeune motard qui a tenté d'empêcher le convoi d'Issa Sall de quitter la ville a été renversé par une voiture, perdant lui aussi la vie. Une troisième personne aurait été tuée durant la même manifestation selon le bilan officiel. La mission d'observation de l'Union Européenne, Amnesty International et le Représentant spécial de l'UNOWAS ont condamné ces violences et

demandé aux candidats d'appeler leurs militants au calme. Vingt-quatre personnes ont été arrêtées suite à ces évènements. Plusieurs autres incidents ont également émaillé la campagne.

*Abdoulaye Wade (PDS) a appelé au boycott des élections*

L'ancien président Abdoulaye Wade (PDS) est rentré le 7 février au Sénégal après deux ans d'absence et en a profité pour appeler les Sénégalais à brûler leur carte d'électeur et à boycotter l'élection « verrouillée » du 24 février, dénonçant un scrutin entièrement fabriqué et déjà favorable à Macky Sall. Cet appel n'a été entendu ni par la société civile, ni par la majorité, ni même par son propre parti (PDS) que ces déclarations ont mis dans l'embarras. Il a finalement déclaré qu'ils ne se rendrait pas aux urnes et a conseillé aux militants du PDS de ne pas prendre part au scrutin, renonçant à empêcher la tenue des élections mais maintenant son appel au boycott.

*Annulation du #SunuDébat : pas de débat présidentiel*

Le #SunuDébat, un débat télévisé entre les candidats à la présidentielle né d'une initiative citoyenne lancée sur les réseaux sociaux, était prévu pour le 21 février, mais a finalement été interdit d'antenne le 19 février, faute d'avoir reçu l'autorisation par le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA).

*Scrutin et résultats*

Le 24 février, les électeurs se sont mobilisés en masse pour aller voter, malgré l'appel au boycott d'Abdoulaye Wade (voir *supra*) : la Commission Nationale de Recensement des Votes (CNRV) a annoncé un taux de participation de 66.24% (contre 51 % lors du précédent scrutin). Les missions d'observation de la CEDEAO et de l'Union européenne ont salué la bonne tenue du scrutin, qui s'est déroulé dans le calme.

La victoire dès le premier tour de Macky Sall, annoncée dès le lendemain de l'élection par son Premier ministre, a été confirmée par le Conseil constitutionnel[11] le 5 mars avec 58.26% des voix. Les candidats de l'opposition ont fermement rejeté ces résultats, mais n'ont pas intenté de recours.[12] Derrière Macky Sall, Idrissa Seck a obtenu 20.51% des voix, Ousmane Sonko 15.67%, Issa Sall 4.07% et Madické Niang 1.48%.

*Période post-électorale*

La coalition « Idy2019 » d'Idrissa Seck a dénoncé dans un communiqué les arrestations arbitraires dont plusieurs de ses militants ont été victimes après l'élection. Le directeur de la section sénégalaise d'Amnesty International a exigé la libération immédiate de ces opposants. Plusieurs d'entre eux ont été relâchés le 5 et le 14 mars après avoir été inculpés pour « manifestation non autorisée ».

Madické Niang, candidat malheureux de l'opposition, a quitté le PDS le 9 mars. Sa candidature aux élections présidentielles n'avait pas été formellement soutenue par le parti d'Abdoulaye Wade, qui avait adopté une ligne de conduite claire : « Karim Wade ou rien ». Vingt-six membres du comité directeur du PDS l'ont accompagné dans cette démission le 19 mars, estimant que l'appel d'Abdoulaye Wade au boycott du scrutin (voir *supra* est la raison du faible score de Niang.

Macky Sall, dont la prestation de serment aura lieu le 2 avril, a bouclé la liste des membres de son nouveau gouvernement. Des enquêtes de moralité ont été ordonnées pour 52 personnes. La composition précise de l'exécutif sera rendue publique au mois d'avril..

**2. Sécurité**

*Inquiétudes face au développement d'écoles coraniques*

11. Les résultats provisoires sont annoncés par la Commission Nationale de Recensement des Votes tandis que les résultats définitifs sont donnés par le Conseil Constitutionnel.

12. Pour rappel, les candidats à l'élection disposent de 72 heures après la publication des résultats officiels pour déposer un recours devant le Conseil constitutionnel.

Un reportage de France 24 fait état de l'inquiétude des militants pour les droits de l'homme quant à la montée d'un islam plus radical au Sénégal et à l'absence de politique de prévention de la radicalisation de la jeunesse. Des écoles coraniques à Saint-Louis (nord du Sénégal) accueillent des jeunes musulmans venus d'autres pays et montrant des comportements liés à un islam plus conservateur. Selon l'islamologue Seyni Niane, interrogé par France24, le Sénégal est en train de voir apparaître des courants inspirés du salafisme et contestant l'islam modéré instauré par les confréries islamiques[13], présentes dans toutes les sphères de la société sénégalaise.

*Achat d'armes américaines*

Le Sénégal a déboursé 1.6 million de dollars (soit 935 millions de FCFA) pour se doter de 2200 fusils M4A1. Le contrat a été passé avec l'entreprise américaine Colt. Une trentaine de soldats ont fait le déplacement aux États-Unis pour être formés au maniement de cette arme.

**3. Société civile**

*Récurrence des violences sexuelles : le CLVF dénonce et interpelle l'État*

Le Comité de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles (CLVF) a interpellé le gouvernement le 13 mars en demandant la prise de mesures fortes pour la protection des enfants ainsi que la condamnation ferme des auteurs de ces crimes. À l'occasion de la journée mondiale contre l'exploitation sexuelle le 4 mars, le CLVF a également appelé à la dénonciation, la sensibilisation et l'information autour de cette violence sexuelle méconnue et insidieuse. En octobre dernier, l'ONG Human Rights Watch avait déjà dénoncé l'existence de harcèlement sexuel dans les écoles secondaires sénégalaises (voir monitoring précédent).

13. Pour aller plus loin : DIA Mouhamadou Mansour, « L'administration coloniale française et la consolidation de l'Islam confrérique au Sénégal », dans *Histoire, Monde et Cultures Religieuses,* 2015, vol. IV, n° 36, p. 107-117.

## II – THÉMATIQUES ET INITIATIVES SOUS-RÉGIONALES

### 1. Sommet de l'Union Africaine

La 32ème session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'États et de gouvernements de l'Union Africaine (UA), placée sous le thème des réfugiés et des personnes déplacées internes (PDI), s'est tenue du 10 au 11 février à Addis Abeba. La rencontre a débuté par la passation de pouvoir entre le Rwandais Paul Kagame et l'Egyptien Abdel Fattah al-Sisi à la présidence tournante de l'UA. Lors de ce sommet, l'UA a entre autres acté la réforme du barème des contributions des États membres au budget de l'UA : le budget de l'institution sera en baisse de 32 millions de dollars en 2020, tandis que la contribution des cinq principaux pays donateurs[14] a été limitée à 40% du budget fourni par les États membres.[15] C'est la deuxième année consécutive que le budget de l'UA est en baisse. Concernant la situation libyenne, l'Assemblée de l'UA a appelé la Commission de l'organisation à œuvrer pour la mise en place d'une conférence nationale libyenne au mois de juillet, sous les auspices conjoints de l'UA et de l'ONU.

### 2. Sécurité alimentaire régionale

Dans un rapport intitulé « Aperçu régional de la sécurité alimentaire et de la nutrition en Afrique » publié en février par la FAO et le Bureau économique pour l'Afrique, l'ONU a rapporté la progression de la faim sur le continent africain : 257 millions de personnes en Afrique – une personne sur cinq – souffrent de sous-nutrition chronique, soit plus que partout ailleurs dans le monde. Selon l'ONU, l'aggravation de ces tendances est due à la situation économique mondiale ainsi qu'à la dégradation des conditions environnementales. Au cours des dix dernières années, 16 millions de personnes ont été affectées chaque année en moyenne en Afrique par des catastrophes naturelles liées au changement climatique.

L'édition 2019 de la « Beating Famine in the Sahel Conference » s'est tenue du 26 au 28 février à Bamako, regroupant des acteurs financiers et techniques ainsi que des représentants de gouvernements, d'universités, d'organisations locales et de groupes de la société civile. Cette série de conférences, portant sur la restauration des terres, l'agriculture intelligente et le reverdissement, est organisée depuis 2012 par les ONG World Vision et ICRAF, et l'édition 2019 a reçu le soutien de la FAO. L'accent cette année avait été mis sur la diffusion à grande échelle des techniques de régénération naturelle assistée (RNA), qui améliore la sécurité alimentaire locale et la stabilité écologique à long terme.

Du 27 au 29 mars s'est tenue à Cotonou la Concertation régionale sur la situation alimentaire et nutritionnelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest, sous l'égide du Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS). Il est ressorti de cette concertation qu'entre 4.5 et 9 millions de personnes restent vulnérables dans la région, malgré une hausse des productions agricoles. L'insécurité qui sévit dans certaines zones du Burkina Faso, du Mali et du Niger par exemple rend difficile l'accès aux ressources produites.

### 3. Migrations

Les Nations Unies ont tiré la sonnette d'alarme quant à la situation humanitaire au Sahel : environ 4.2 millions de personnes – soit 1 million de plus qu'en 2018 – sont actuellement déplacées dans la région en raison de la violence armée dans certaines régions du Mali, dans le bassin du Lac Tchad et du Liptako-Gourma. Au Mali, le nombre de personnes déplacées a triplé, atteignant les 120 000 déplacements, tandis que plus de 100 000 personnes ont été déracinées au Burkina Faso et que la région du lac Tchad a enregistré 2.7 millions de déplacement forcés. Ursula Mueller, la Sous-Secrétaire générales aux affaires humanitaires de l'ONU, a appelé à l'intensification de l'aide et des efforts pour lutter contre l'insécurité et les conflits armés au Sahel, une des causes directes des déplacements

14. Ces pays donateurs sont le Nigéria, l'Egypte, l'Afrique du Sud, l'Algérie et le Maroc.

15. La contribution de ces pays avait déjà été limitée à 9,6% chacun en 2017, soit 48% de la contribution totale des États membres.

massifs de population. L'UNICEF a également rappelé que les enfants sont les premiers touchés par les déplacements de population : plus de 13.5 millions d'enfants sont déracinés en Afrique et près d'un migrant sur quatre est un enfant, soit le double de la moyenne mondiale. L'UNICEF a profité du sommet de l'UA (voir *supra*) pour demander aux gouvernements africains de protéger ces enfants contre les nombreuses menaces qui pèsent sur eux : violence, maltraitance, exploitation et traite d'êtres humains.

**4. Conséquences du réchauffement climatique en Afrique**

La première conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission Climat pour la région du Sahel, lancée en 2016 en marge de la COP22, s'est ouverte le 25 février à Niamey. Un « plan d'investissement climatique »[16] de 400 milliards de dollars sur 12 ans a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement des dix-sept[17] pays de la région du Sahel présents à cette conférence.

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a publié le 28 mars sa Déclaration sur l'état du climat mondial en 2018 : le niveau de la mer connaît une hausse sans précédent tandis que des températures exceptionnellement élevées ont été enregistrées ces quatre dernières années. Les phénomènes météorologiques extrêmes se sont poursuivis en 2019, comme le cyclone Idai (qui a gravement touché le Mozambique, le Zimbabwe et le Malawi) en a témoigné au mois de mars. Lors d'un débat au Conseil de Sécurité de l'ONU sur l'impact des catastrophes liées au climat sur la paix et la sécurité au mois de janvier, la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies aux affaires politiques, Rosemary DiCarlo, a souligné l'urgence d'agir pour la communauté internationale . Appuyée par le chef scientifique de l'OMM, elle a rappelé que les déplacements de personnes, la compétition pour les ressources en terres, fourrages et eau (en citant le cas des éleveurs et agriculteurs au Sahel), et l'insécurité alimentaire représentent des conséquences du changement climatique et constituent des menaces pour la sécurité nationale des pays africains.

**5. États Généraux sur le franc CFA**

Des « États généraux du franc CFA[18] » ont été organisés les 16 et 17 février à Bamako, rassemblant des universitaires, des acteurs de la société civile et des responsables politiques pour plaider en faveur d'un changement de monnaie. Ils ont également prévu d'installer des comités de réflexion dans chaque pays membre de la zone CFA pour instaurer un débat citoyen pacifique sur le sujet.

16. Plan d'Investissements Climat pour la Région Sahel (PIC-RS) sur la période 2019-2030.

17. Cap-Vert, Sénégal, Gambie, Mauritanie, Mali, Guinée-Conakry, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Niger, Nigeria, Cameroun, Tchad, Soudan, Erythrée, Ethiopie et Djibouti.

18. À la fin du mois de janvier, le vice-président du Conseil italien Luigi di Maio avait accusé le gouvernement français de volontairement freiner le développement des quatorze pays africains membres de la zone CFA.

# III – TERRORISME ET CRIMINALITÉ TRANSFRONTALIÈRE

## A. Coopération antiterroriste au Sahel

### 1. Force G5 Sahel (FC-G5S)

La ministre française des Armées, Florence Parly, a annoncé fin janvier la reprise imminente des opérations anti-terroristes de la Force du G5 Sahel, suspendues depuis l'attentat contre le QG de la force conjointe en juin dernier. Le commandant de la force, le général mauritanien Hanena Ould Sidi, a annoncé le 3 février que trois opérations avaient déjà été menées depuis le 15 janvier, sans donner davantage de détails. Le représentant spécial de l'Union européenne pour le Sahel, Angel Losada, s'est réjoui de la reprise des opérations de la force conjointe, mais a affirmé que le respect de l'accord de paix au Mali restait une condition nécessaire à la stabilité et la paix au Sahel en général : « *[…] Tant qu'il n'y aura pas de paix au Mali, nous aurons difficilement la paix au Sahel en général. C'est […] la clé de voûte de la situation.* » Il a également déclaré que le Burkina Faso représentait une nouveau défi essentiel de la sécurité au Sahel.

Les ministres de l'Economie et de la Sécurité des pays du G5 Sahel se sont réunis à Ouagadougou le 4 février, en prélude au sommet des chefs d'État du G5 Sahel qui a débuté le lendemain dans la capitale burkinabè. Le Conseil des ministres s'est focalisé sur les questions d'éducation et de scolarisation ainsi que sur les questions liées aux conflits communautaires dans la région.

Lors de ce sommet, les chefs d'État se sont félicités de la montée en puissance de la force conjointe tout en se disant préoccupés par la détérioration de la situation sécuritaire, la montée des violences communautaires et la menace que représente l'insécurité pour l'éducation et la scolarité des enfants sahéliens. Ils ont également appelé à une plus grande coopération – notamment financière – avec les Nations Unies, soulignant que la force conjointe ne saurait être la solution unique face à la menace djihadiste. Le nouveau président en exercice du G5, le président burkinabé Roch Marc Christian Kaboré, a aussi souligné que les fonds promis par les partenaires de la force tardaient à arriver. Le Burkina Faso, à la fois hôte et sujet d'inquiétude du sommet, a pris la présidence du G5 le 5 février, succédant ainsi au Niger.

Lors de ce sommet, il a été décidé que Ouagadougou accueillerait le Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alertes précoces (CSAMAP). Le choix du Burkina Faso, nouvelle cible privilégiée des djihadistes, n'est pas anodin ; il traduit la reconnaissance des chefs d'États du G5 Sahel de la situation sécuritaire précaire dans laquelle le pays se trouve actuellement.

Le Conseil de l'Union européenne a publié le 18 février un communiqué qui affirme la volonté de l'UE de renforcer son approche régionale au Sahel, et ainsi soutenir la coopération transfrontalière et les structures de coopération régionale. L'UE, qui avait annoncé un financement de 125 millions d'euros pour des projets de développement lors d'une conférence organisée le 6 décembre dernier (voir précédent monitoring), a donc confirmé son soutien au renforcement des capacités nationales des pays du G5 et à la sécurité au Sahel.

Le Japon a promis une aide à hauteur de 45 millions de dollars avant fin mars 2019 aux pays du G5 Sahel, dont plus de 12 millions sont destinés au Burkina Faso.

Le 4 mars, le Réseau des jeunes du G5 Sahel a organisé une réunion au Mali en collaboration avec l'ONG Human Security Collective, pour débattre de propositions de solutions concernant la régulation du discours religieux et la lutte contre l'extrémisme violent dans les pays du G5 Sahel. Le président du Réseau a rappelé à cette occasion qu'il ne pouvait y avoir d'appartenance religieuse face aux défis que représente le développement au Sahel, appelant ainsi à la tolérance religieuse afin de mettre un terme aux conflits dans la région. Il a également appelé à une aide financière des autorités du Sahel pour le contrôle des discours religieux dans les lieux de cultes.

**2. Force multinationale mixte**

La Force multinationale mixte (FMM) a annoncé le 10 mars avoir neutralisé 50 combattants de Boko Haram au cours de deux opérations à Gueskérou au Niger (27 assaillants neutralisés) et à Abadam au Nigéria (23 terroristes tués). Pour rappel, la FMM lutte contre Boko Haram dans la région du lac Tchad et est constituée des armées de cinq pays : le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad.

**3. Retrait des troupes américaines d'Afrique**

Lors de la Munich Security Conference – une conférence annuelle sur la résolution de conflits – en février, le Général Thomas Waldhauser, le commandant du Commandement des États-Unis pour l'Afrique (AFRICOM), a confié que les États-Unis prévoyaient de retirer 10% de leurs troupes (militaires et civiles) affectées en Afrique subsaharienne d'ici trois ans. Les 300 commandos visés par cette mesure, principalement stationnés en Afrique de l'Ouest, représentent 25% de tous les commandos stationnés en Afrique. Ces forces seront redéployées pour des missions jugées prioritaires par l'administration Trump, comme la préparation d'une éventuelle confrontation avec la Chine ou la Russie. Ce retrait de troupes s'inscrit dans la stratégie de défense nationale du Pentagone, annoncée en novembre 2018.

## B. Trafics et activités illégales

### 1. Piraterie

Selon le rapport annuel du Bureau Maritime International (BMI), le Golfe de Guinée est resté très dangereux pour les marins en 2018 : 79 incidents sur les 201 incidents de piraterie et vol à main armée contre des navires rapportés par le BMI ont eu lieu dans les eaux entre la Côte d'Ivoire et la RDC, soit plus que le double par rapport à 2017. La majorité des actes « sérieux » de piraterie (détournements, tirs armés, prises d'otages et enlèvements) dans le monde ont eu lieu dans le Golfe de Guinée, alors même que le BMI estime que la moitié des attaques au large des côtes ouest-africaines ne sont pas rapportées. À la lecture de ce rapport, la Baltic and International Maritime Conference (BIMCO), la plus grande association de transport maritime, a appelé à la mise en place d'une opération internationale contre la piraterie au large du Golfe de Guinée. L'ONU a également exhorté ses États membres à ratifier et utiliser efficacement le cadre juridique international contre la piraterie, ajoutant que ce phénomène devenait de plus en plus étendu et sophistiqué.

### 2. Drogue : saisie en Guinée-Bissau et au Cap-Vert

Plus de 10 tonnes de cocaïne ont été saisies par les autorités en Guinée-Bissau et au Cap-Vert, soit autant que l'entièreté de la drogue saisie sur le continent africain entre 2013 et 2016. Selon le directeur de l'organisation civile internationale Global Initiative against Transnational Organized Crime, ces saisies signifient que l'Afrique de l'Ouest est à nouveau utilisée comme un espace de transit vers l'Europe. La police judiciaire guinéenne a indiqué que des indices laissaient penser que la cargaison récupérée en Guinée-Bissau était liée au financement d'AQMI.

### 3. Corruption

Au mois de janvier, l'ONG Transparency International a publié son index de perception de la corruption dans le monde portant sur l'année 2018. Le niveau de corruption des secteurs publics de 180 pays est évalué par des experts et des chefs d'entreprises, et un classement est ensuite effectué selon les perceptions des observateurs. L'Afrique sub-saharienne est la région la moins bien notée, avec un index moyen de 32 sur 100 (où 100 équivaut à une absence totale de corruption), tandis que la moyenne mondiale est de 43. La Côte d'Ivoire (35) et le Sénégal (45), malgré leur faible score, font partie des pays ayant connu la meilleure amélioration depuis six ans. La Guinée (28), le Mali (32) et le Niger (34) ont amélioré leur score[19], tandis que le Burkina Faso (41) a baissé dans le classement par rapport à l'année passée.

19. Dans le rapport précédent, les scores étaient les suivants : 36 pour la Côte d'Ivoire, 42 pour le Burkina Faso, 27 pour la Guinée, 31 pour le Mali, 33 pour le Niger et 45 pour le Sénégal.

## Pour aller plus loin

**Rapports institutionnels**

- Banque mondiale, « Global Economic Prospects », janvier 2019.
- ONU, « Lettre adressée au président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts créé en application de la résolution 2374 (2017) du Conseil de sécurité sur le Mali », 21 février 2019.
- ONU, « Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali », 26 mars 2019.
- FAO, « Africa Regional Overview of Food Security and Nutrition 2018 », 2019.

**Rapports de la société civile**

- Transparency International, « Corruption Perception Index 2018 », 29 janvier 2019.
- ICC International Maritime Bureau, « Piracy and Armed Robbery against Ships : report for the period 1 January – 31 December 2018 », janvier 2019.
- Human Rights Watch, « Rapport Mondial 2019, évènements de 2018 », janvier 2019.
- Freedom House, « Freedom in the World 2019 », janvier 2019.
- Gorée Institute, « Promotion de la bonne gouvernance des ressources naturelles au Sénégal », janvier 2019.
- International Crisis Group, « Huit priorités pour l'Union africaine en 2019 », 6 février 2019.
- Regard Excentrique, « Démocraties et dictatures en Afrique : bilan 2018 et perspectives 2019 », Régis Marzin, 13 février 2019.
- Centre Carter, « Rapport de l'Observateur Indépendant sur la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger – Évaluation en 2018 », 18 février 2019.
- CARE, « Suffering in Silence, the 10 most under-reported humanitarian crises of 2018 », 20 février 2019.
- Save the Children, « Stop the War on Children : protecting children in 21st century conflict », février 2019.
- Heidelberg Institute for International Conflict Research, « Conflict Barometer 2018 », février 2019.
- Sahel and West Africa Club, « Contemporary civil-military relations in the Sahel », Sebastian Elischer, février 2019.
- Global Food Safety Partnership, « Sécurité Alimentaire en Afrique », février 2019.
- Munich Security Conference, « Munich Security Report 2019 – the Great Puzzle : Who Will Pick Up the Pieces ? », février 2019.
- Amnesty International, « Côte d'Ivoire : La situation en matière de droits humains demeure fragile », février 2019.
- EDCPM, « Entre coopération et contestation : Les intérêts maliens dans la gestion des fleuves transfrontaliers du Sahel », Alfonso Medinilla & Martin Ronceray, 11 mars 2019.
- Human Rights Watch, « Nous avons retrouvé leurs corps plus tard ce jour-là : Atrocité commises par les islamistes armés et par les forces de sécurité dans la région du Sahel au Burkina Faso », 22 mars 2019
- ISS, « Peace & Security Council Report », mars 2019.
- EDCPM, « Regional peace architecture in Africa : a reality check », Jan Vanheukelom & Sophie Desmidt, mars 2019.
- ISS, « Can Peace become affordable ? Lessons from security sector expenditure reviews in West Africa », Paul M. Bisca, mars 2019.
- Réseau de Systèmes d'Alerte précoce contre la Famine, « Afrique de l'Ouest : perspectives sur la sécurité alimentaire, des niveaux d'insécurité alimentaire toujours élevés et préoccupants dans les zones de conflits », mars 2019.

## L’auteure

Ce monitoring trimestriel a été réalisé par Noémie Ledure, assistante chercheure au GRIP, sous la direction de Claire Kupper, chef de projet « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique ».